RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 18131
Numéro SIREN : 821 892 304
Nom ou dénomination : ABCFP

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2017 sous le numéro de dépôt 59979

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-06-2017

N° DE DEPOT : 2017R059979

N° GESTION : 2016B18131

N° SIREN : 821892304

DENOMINATION : ABCFP

ADRESSE : 80 avenue Kléber 75016 Paris

DATE D'ACTE : 09-06-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

SAS ABCFP

SAS au capital de 9.000 €

Siège Social :
80 Avenue Kléber
750016 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

DELIBERATION COLLECTIVE DES ASSOCIES

DU 9 JUIN 2017

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE NEUF JUIN A ONZE HEURES, au siège social,

Les actionnaires de la SAS ABCFP, Société par Actions Simplifiée au capital de 9.000 €, divisé en 900 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à PARIS (16ème arrondissement), 80 Avenue Kléber, se sont réunis au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un commissaire au compte titulaire.

Sont présents :

- Monsieur Alexandre BIBAS agissant en sa qualité de Président de la Société BFP CAPITAL, propriétaire de 630 actions
- Monsieur Jean-Michel AARON, propriétaire de 90 actions,
- Monsieur Sylvain COENCA, propriétaire de 30 actions,
- Monsieur Jonathan COENCA, propriétaire de 30 actions,
- Monsieur David COENCA, propriétaire de 30 actions,
- Monsieur Jean-Claude FABIANI agissant en sa qualité d'Administrateur Délégué de la Société JC FINVEST, propriétaire de 90 actions.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BIBAS en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Claude FABIANI et Monsieur Jean-Michel AARON sont nommés scrutateurs et déclarent accepter ces fonctions.

Après échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve :

- la régularité de la convocation à chaque associé,
- la régularité du droit de communication à chaque associé,
- la régularité de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, la collectivité des associés décide de nommer pour une durée de six exercices en qualité de Commissaire aux comptes :

la Société APLITEC
4-14 Rue Ferrus
75014 PARIS
Représentée par Monsieur Stéphane LAMBERT

La mission du Commissaire aux comptes débutera par le contrôle des comptes clos le 31 Décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ONZE HEURES TRENTE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

